



## PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 11 septembre 2018 à 13 h 30 et à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, mesdames et messieurs les conseillers-ères Audrey Bureau, Gilles Chagnon, Mike Duggan, Maude Marquis-Bissonnette, Jocelyn Blondin, Isabelle N. Miron, Cédric Tessier, Renée Amyot, Nathalie Lemieux, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Pierre Lanthier, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Cédric Tessier.

Sont absents, monsieur le conseiller Daniel Champagne et madame la conseillère Louise Boudrias.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Andrée Loyer, directrice administrative, André Turgeon, directeur général adjoint, Luc Bard, directeur général adjoint et M<sup>c</sup> Marie-Claude Thibeault, greffier adjoint ainsi que Alain Bastarache, Jean-Charles Beaudry, Martin Beaulieu, Catherine Bellemare, Catherine Desfossé, Gilles Desjardins, Yess Gacem, Alain Gagné, Laurence Gillot, Marc Gohier, Melvin Jomphe, Marc Phaneuf, Catherine Marchand, Bianca Paquette, Marie-Hélène Rivard, Alain Sanscartier et Louis Tardif.

### **CP20180911-P1 ÉTAT DE SITUATION – PROJET ARÉNA 4000 PLACES ET 3 GLACES COMMUNAUTAIRES**

**13 h 30** – Présentation par messieurs Alain Sanscartier, Alain Bastarache et Alain Gagné des images intérieures et extérieures du complexe, de l'état d'avancement des travaux et de l'échéancier projeté.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

**14 h** – Présentation par messieurs André Turgeon, Louis Tardif et madame Andrée Loyer. La présentation porte sur les sujets suivants :

- Protocole d'investissement;
- Montage financier – Protocole d'investissement;
- Démarche – Obtention du certificat d'autorisation;
- Impacts – Retard dans le délai d'obtention du certificat d'autorisation;
- Montage financier actualisé du projet;
- Respect des obligations du protocole d'investissement.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

### **RECOMMANDATIONS :**

#### **CP-DG-2018-010**

Autoriser le trésorier à puiser à même le surplus libre la somme de 1 361 097 \$ afin de défrayer les coûts imprévisibles encourus pour réaliser le projet de construction d'un complexe comprenant une glace de 4 000 places et 3 glaces communautaires.

#### **CP-DG-2018-011**

Mandater l'Administration à rédiger l'addenda au protocole d'investissement, confirmant que la contribution maximale de la Ville sera de 37 861 097 \$ suite à l'actualisation du coût du projet.

Le président mentionne que le vote sur ces recommandations aura lieu lors de la séance du conseil municipal du 18 septembre 2018.

**Le comité plénier public est suspendu à 14 h 15.**

**Reprise du comité plénier public à 14 h 30.**

**CP20180911-P2**      **RÈGLEMENTS OMNIBUS**

**14 h 33** – Madame Catherine Marchand présente les six projets de règlements Omnibus qui modifieront les règlements suivants :

- 501-2005 – Règlement d’administration des règlements d’urbanisme
- 502-2005 – Règlement de zonage
- 504-2005 – Règlement de construction
- 505-2005 – Règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA)

Ces règlements Omnibus constituent une cinquième et dernière mise à jour de ce type.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Le processus d’adoption de ces six règlements proposant un train d’amendements débutera à la séance du 18 septembre 2018.

**CP20180911-P3**      **RÈGLEMENT DE CONCORDANCE**

**15 h 20** – Madame Catherine Marchand présente la Concordance au document complémentaire – Phase 1

La concordance est une obligation légale qui vise à assurer que le plan et les règlements sont conformes au schéma d’aménagement révisé, et ce, au plus tard le 31 décembre 2019.

Cet exercice sera effectué par phases, dont la première vise la concordance au document complémentaire compris dans le schéma d’aménagement révisé. Le processus d’adoption de cette phase débutera à la séance du conseil du 16 octobre 2018.

Les règlements d’administration et de zonage seront alors modifiés à cette fin. Les règlements de concordance sont susceptibles d’approbation référendaire.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Les membres du comité plénier souhaitent que madame Catherine Marchand vérifie pour quelle raison le marais de Touraine ne se retrouve pas au Plan de questions des milieux naturels comme éco territoire à protéger.

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- CP20180911-PD1** Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 août 2018
- CP20180911-PD2** Procès-verbal de la réunion du Comité sur les demandes de démolition tenue le 13 août 2016
- CP20180911-PD3** Procès-verbal de la réunion de la Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité tenue le 22 mai 2018

**Fin du comité plénier public à 16 h 15.**